

## Décision de non opposition à une DECLARATION PREALABLE

DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DOSSIER : DP 064 086 20B0	006 AYHERRE	
Demande déposée le 20/02/2020 et afi	chée le 20/02/2020 Complétée le : 12/03/2020	
Par:	COMMUNE D'AYHERRE	
Représenté par :	Monsieur GASTAMBIDE Arño	
Demeurant à :	Le Bourg	
	64240 AYHERRE	
Pour:	Modification de la façade EST de Gozategia, pose de menuiserie	au R-1
	dans les réservations prévue, pose d'un bandeau éclairant	
	Réalisation d'un cache en bois à claire-voie pour les PAC extérie	ures
Destination:	Commerce	
Sur un terrain sis:	Le bourg	
Références cadastrales :	B 1542, B 1543	
Superficie du terrain (m²):	339	
Surface Plancher avant Travaux (m²):	480,63	
Surface Plancher créée (m²):	0	

## LE MAIRE,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu la demande de pièces manquantes en date du 12/03/2020,

Vu le dépôt des pièces demandées en date du 13/03/2020.

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment les dispositions de l'article 11 a et le 11 b du 2°,

Vu l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période,

Vu l'ordonnance n° 2020-427 du 15 avril 2020, relative à la prorogation des délais et modifiant ceux initialement définis dans l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, R.421-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 22/02/2020,

Vu le règlement de la zone UA du document d'urbanisme,

## ARRETE

Article 1: Il n'est pas fait opposition au projet décrit dans la déclaration préalable susvisée.

<u>Article 2</u>: Lors de l'exécution des travaux, le pétitionnaire devra respecter les indications portées sur sa demande en ce qui concerne les matériaux et leurs couleurs.

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-1 et L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

AYHERRE, le 20/04/2020

Le Maire,

Arño GASTAMBIDE